



Délais de paiement d'une ordonnance pénale

Par beubs78

Bonjour à tous,

Le grand jour est arrivé le 25 octobre dernier où j'ai été notifié de ma première (et dernière !) ordonnance pénale.

Un papier m'a été donné mentionnant les modalités de paiement de l'amende. Malheureusement, c'est très très flou à mon sens.

Concrètement, quels sont les délais pour payer l'amende ? A partir de quand est-elle majorée ?..

Aussi, il est écrit que l'on doit régler directement au Trésor Public, soit l'établissement ouvert seulement en semaine de 9h à 12h .. Avec le travail, disons que ce n'est pas super évident. N'y a t-il pas d'autres alternatives ?

Cordialement,